

PARIS, le 21 JUIL. 1983

Monsieur,

Par lettre en date du 15 juin 1983, vous avez tenu à appeler mon attention sur l'intérêt que présenterait pour vous l'obtention de l'autorisation d'emprunter les avions de la "Postale" dans le cadre de vos recherches visant à refaire un appareil POTEZ 25 de l'Aéropostale.

Je crois devoir vous faire connaître que le transport de passagers sur les appareils de l'Aviation Postale Intérieure est soumis à des règles particulières qui peuvent se résumer ainsi :

- existence d'un quota mensuel restreint fixé par la Direction Générale de l'Aviation Civile pour les passages autres que les déplacements liés au service effectués sur ordre de mission de la Direction de la Production de la Direction Générale des Postes.

- Chaque passage donne lieu à l'émission par le Centre d'Exploitation Postale d'AIR FRANCE d'un titre de transport sur autorisation délivrée par la Direction Générale des Postes - DPR/E3.

- La présence à bord de passagers voyageant pour convenances personnelles sur autorisation exceptionnelle dans les limites précitées peut amener le Commandant de Bord à abandonner, en cas de conditions météorologiques difficiles, l'usage des minima opérationnels spéciaux d'atterrissages concédés pour le transport exclusif du courrier.

Dans ce cas, il s'ensuivrait des déroutements d'avions et une altération inacceptable de la qualité de service du réseau postal aérien de nuit.

Pour ces différentes raisons, vous comprendrez aisément le caractère nécessairement limité que revêt la délivrance de titres de transport, laquelle ne peut faire l'objet en aucun cas d'une autorisation permanente.

./.

Néanmoins, compte tenu de votre appartenance et des motifs qui vous guident, je suis disposé à examiner avec bienveillance la possibilité de vous faire accorder au coup par coup des autorisations de passage, à condition que les demandes soient formulées selon une fréquence raisonnable et qu'elles ne constituent pas une gêne pour l'exploitation.

Il vous appartiendra de prendre contact au moins quinze jours avant la date choisie avec le Chef du Bureau E3 de la Direction de la Production de la Direction Générale des Postes.



Louis MEXANDEAU

Monsieur Michel FLORA
Président des Constructeurs Amateurs
d'Aéronefs des PTT
35 rue Poliveau
75007 PARIS